

Déclaration d'incorporation

conformément à la Directive machine CE 2006/42/CE, Annexe II, 1.B pour quasi-machines

Fabricant:

TROX GmbH Heinrich-Trox-Platz D-47504 Neukirchen-Vluyn

Responsable de la documentation:

TROX GmbH
Produktmanagement
Heinrich-Trox-Platz
D-47504 Neukirchen-Vluyn

Description et identification de la quasi-machine:

Produit: Clapets de fermeture Série NAK (étanches aux gaz)

Serie: NAK-E. NAK-P

Par la présente, nous déclarons que les produits mentionnés (quasi-machine) satisfont aux exigences essentielles de la directive machine 2006/42/CE suivantes:

1.2.1.; 1.2.3.; 1.3.; 1.5.1.; 1.5.16.; 1.5.3.; 1.6.3.

Nous déclarons également que les documentations techniques pertinentes ont été constituées conformément à l'annexe VII partie B.

Les documentations techniques pertinentes concernant la quasi-machine sont transmisses par voie postale à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales.

Une déclaration précisant expressément que la quasi-machine satisfait à l'ensemble des dispositions pertinentes des directives CE suivantes:

2004/108/EG: (Compatibilité électromagnétique) Directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 15

décembre 2004 relative au rapprochement des législations des États membres concernant la

compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 89/336/CEE

2006/95/EG: (Limites de tension) Directive du parlament europèen et du conseil du 12 dècembre 2006 concernant le

rapprochemend des lègislations des Ètats membres relatives au matèriel èlectrique destinè à ètre

employè dans certaines limites de tension (version codifièe)

Référence aux normes harmonisées visées à l'article 7, paragraphe 2:

EN ISO 14121-1:2007 Sécurité des machines - Appréciation du risque - Partie 1: Principes (ISO 14121-1:2007)

EN 349:1993 + A1 Sécurité des machines - Ecartements minimaux pour prévenir les risques d'écrasement de parties du

corps humain

EN 1037:1995 + A1 Sécurité des machines - Prévention de la mise en marche intempestive (Amendement)
EN ISO 12100-1/A1:2009 Sécurité des machines - Notions fondamentales, principes généraux de conception - Partie 1:

Terminologie de base, méthodologie

EN ISO 12100-2:2003/A1 Sécurité des machines - Notions fondamentales, principes généraux de conception - Partie 2: Principes

techniques

EN ISO 13849-1:2008/AC Sécurité des machines - Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité - Partie 1: Principes

généraux de conception

EN ISO 3741:2009 Acoustique - Détermination des niveaux de puissance acoustique émis par les sources de bruit à partir de

la pression acoustique - Méthodes de laboratoire en salles réverbérantes (ISO 3741:1999, Cor 1:2001

inclus)

EN 1005-2:2003 + A1 Sécurité des machines - Performance physique humaine - Partie 2: Manutention manuelle de machines

et d'éléments de machines

EN 547-2:1996 + A1 Sécurité des machines - Mesures du corps humain - Partie 2: Principes de détermination des dimensions

requises pour les orifices d'accès



EN 547-3:1996 + A1	Sécurité des machines - Mesures du corps humain - Partie 3: Données anthropométriques
EN 1005-1:2001 + A1	Sécurité des machines - Performance physique humaine - Partie 1: Termes et définitions
EN 13478:2001 + A1	Sécurité des machines - Prévention et protection contre l'incendie (Amendment)
EN 1005-3:2002 + A1	Sécurité des machines - Performance physique humaine - Partie 3: Limites des forces recommandées pour l'utilisation de machines
EN ISO 13857:2008	Sécurité des machines - Distances de sécurité empechant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses (ISO/DIS 13857:2006)
EN 614-2:2000 + A1	Sécurité des machines - Principes ergonomiques de conception - Partie 2: Interactions entre la conception des machines et les tâches du travail
EN 614-1:2006+A1	Sécurité des machines - Principes ergonomiques de conception - Partie 1: Terminologie et principes généraux

Important:

La quasi-machine ne doit être mise en service avant que la machine finale dans laquelle elle doit être incorporée ait été déclarée conforme aux dispositions pertinentes de la directive machine 2006/42/CE.

Neukirchen-Vluyn, 11.10.2010

Lutz Reuter

Managing Director

ppa. Siegfried Walter Head of Product Management